

"Cher-e camarade,

Les élections professionnelles approchent et les mails (intitulés "Ouverture du portail élections professionnelles") permettant d'ouvrir votre portail élections commencent à arriver sur votre boîte académique.

C'est une étape très importante car c'est à partir de ce portail élections qui vous est personnel que vous pourrez voter entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre prochain .

**Il est donc très important de consulter votre messagerie académique (ac-dijon) dès aujourd'hui et le cas échéant de la vider si elle est trop pleine pour recevoir ce mail.**

**DOCUMENT À CONSERVER**

---



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
RECHERCHE

Jeune  
Qualité  
Professeur

## Élections professionnelles 2022

---

Madame, Monsieur,

Vous allez participer, en décembre prochain, aux élections professionnelles 2022 dans l'un de nos trois ministères : éducation nationale et jeunesse, sports, enseignement supérieur et recherche. Le présent message vous est adressé pour vous permettre d'accéder à votre compte électeur. Conservez-le, il vous sera utile jusqu'à la période de vote.

Dès à présent, le portail Elections est ouvert. L'espace de vote, accessible depuis ce portail Elections, ouvrira le jeudi 1er décembre 2022 à 08h00 et fermera le jeudi 8 décembre 2022 à 17H00, heure de Paris.

Vous trouverez, ci-après, le lien à usage unique qui va vous permettre d'activer votre compte électeur, de créer et enregistrer votre mot de passe Elections et de choisir votre question défi de réassort et enregistrer votre réponse à cette question.

Ce lien ci-après ne peut être utilisé qu'une seule fois et il va vous rediriger automatiquement vers le portail élections :

Lien à usage unique (OTL)

[Accéder au portail Elections](#)

Une fois votre compte électeur activé (après avoir saisi et confirmé votre mot de passe Elections,

Vous trouverez dans ce mail un **lien à usage unique** sur lequel il faut cliquer.

Ensuite vous devrez choisir un **mot de passe (au moins 12 signes)** puis une **"question défi" à laquelle il faudra donner une réponse** (ce qui servira en cas de problème : exemple perte de mot de passe)

Une fois ces étapes passées vous aurez accès au portail et vous pourrez vérifier à quels scrutins vous pouvez participer

**Afin de ne pas perdre tous ces codes et mots de passe vous trouverez en PJ un document permettant de les récapituler.**

Il ne manquera plus que le code de vote qui vous sera remis en main propre (ou par recommandé si vous êtes en congé maternité, maladie etc;) à partir du 7 novembre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes ou si vous n'avez pas reçu ce mail.